

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 26 juillet 2022 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 18 h 30.

SONT PRÉSENTS

Dominique Forget	Mairesse
Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5

SONT ABSENTS

Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et greffière-trésorière
Carl Lebel	Directeur du service juridique

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
 - 1.4. Certificats de crédits
2. Travaux publics
 - 2.1. Octroi de contrat - Appel d'offres 2022-08 - Déchiquetage de branches et/ou de troncs et souches
3. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 18 h 33.

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2022-07-239

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 juillet 2022.

ADOPTÉE

1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

1.4. CERTIFICATS DE CRÉDITS

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par le point suivant :

2.1

2. TRAVAUX PUBLICS

2022-07-240

2.1. OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2022-08 - DÉCHIQUETAGE DE BRANCHES ET/OU DE TRONCS ET SOUCHES

ATTENDU l'appel d'offres public 2022-08 - Collecte, déchiquetage, transport et disposition des branches et des troncs d'arbres ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 18 juillet 2022 ;

ATTENDU la réception des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant des soumissions (taxes incluses)
9403-7330 Québec inc. (La belle tranche de bois urbain)	Option B : 193 158,00 \$
Arbo-Design inc.	Option B : 109 916,10 \$

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Arbo-Design inc. n'est pas conforme ;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise 9403-7330 Québec inc. est conforme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise 9403-7330 Québec inc. comme étant la plus basse soumission conforme ;

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise 9403-7330 Québec inc. conformément à la soumission reçue, incluant l'option de renouvellement ;

D'AUTORISER une dépense de 168 000,00 \$, plus taxes, à même le surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉE

2022-07-241

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 26 juillet 2022 à 18 h 46.

ADOPTÉE

(Signé Dominique Forget)

(Signé Sophie Charpentier)

Dominique Forget
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et greffière-trésorière